Le sionisme est-il synonyme de racisme ?

| 18/03/19 | *Analyses, opinions & débats*
— thématiques : **Sionisme - Antisionisme**

Information préliminaire

Ma rencontre avec le sionisme eut lieu au début des années 1970 suite à mon engagement dans un combat militant contre le crime d'apartheid.

C'est le lieu de faire un éclairage adressé à celles et ceux qui à l'époque, n'étaient pas encore nés ou étaient trop jeunes ou tout simplement n'ont pas été informés.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Afrique du Sud participa officiellement, aux côtés des puissances alliées contre l'Allemagne hitlérienne. Ce choix résulta de la relative faiblesse du parti nationaliste sud-africain, pronazi, par rapport au groupe probritannique.

Parmi les organisations fascistes actives en Afrique du Sud avant et pendant la guerre, la plus conséquente pour son engagement politique et militaire à côté de l'Allemagne hitlérienne fut l'Ossew Brandwag. Créée par Hans Van Rensburg en 1939, suite au déclenchement des hostilités, cette organisation paramilitaire entreprit des actions terroristes d'envergure au profit de l'Allemagne hitlérienne. *« Pendant la guerre, l'Ossew Brandwag recevra de l'argent et du matériel militaire par les sous-marins allemands ou par des agents envoyés par l'Allemagne [note]Alexandre Kuma N'Dumbé, Hitler voulait l'Afrique, Paris, 1980, p. 326-329.]] »*. Parmi les terroristes de cette organisation, un des plus dangereux fut John Balthazar Vorster, membre de son état-major. Il avait le grade de Général et s'acquittait fort bien de sa mission consistant à fournir des renseignements aux forces hitlériennes. Les Britanniques finirent par le condamner, en 1942, à dix-sept mois de prison pour activités pronazies. Ils n'ont pas osé le condamner plus lourdement.

Comme tant d'autres militants pronazis, Vorster sera une des principales personnalités du parti nationaliste sud-africain qui arrivera au pouvoir en 1948. Autre éminent homme politique sud-africain, Hendrik Frensch Verwoerd, professeur de psychologie à l'université de Slellenbosch, était lui aussi un pronazi convaincu. Sa première manifestation publique, avec cinq autres professeurs de la même université, fut pour demander, en 1936, l'expulsion des Juifs arrivés en Afrique du Sud en fuyant les persécutions raciales de l'Allemagne nazie. Grâce à ses prises de position antisémites et pronazies, Verwoerd devint rédacteur en chef du journal nationaliste *Die Transvaaler* en 1937, conservant ce poste jusqu'en 1948 quand il fut élu sénateur.

Actualités similaires

| 26 JUIN 2026 |

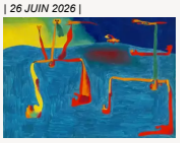

INCARNER CE QUE L'EXTRÊME DROITE DÉTESTE : ENTRETIEN AVEC MICHEL FEHER

| 21 JUIN 2026 |

TÉMOIGNAGE D'ABU AMIR, LE 17 JUIN 2026 – EXPOSITION CULTURELLE À GAZA : DEUX ANNÉES DE CRÉATIVITÉ

| 16 JUIN 2026 |

L'ÉVANESCENCE D'ISRAËL, OU LES « JUIF·VES DE GAUCHE » CONTRE LA GAUCHE (2)

Articles de la/des catégorie.s
Analyses, opinions & débats /

Dans la même thématique

| 16 JUIN 2014
COMMENT PARIS FAVORISE LE DÉPART DES JUIFS FRANÇAIS VERS ISRAËL

| 16 OCTOBRE 2025

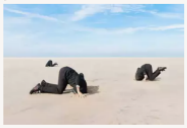

PERQUISITIONS CONTRE L'UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX – DE L'ANTISÉMITISME QUI VIENT

| 4 NOVEMBRE 2023

PALESTINE : LE RÔLE DES JUIFS ANTICOLONIALISTES

Voir le-s sujet-s **Sionisme - Antisionisme**

Lors des élections législatives, ces groupes paramilitaires clandestins qui avaient collaboré étroitement avec les forces du III Reich, et plus particulièrement les anciens terroristes de l'Ossew Brandwag, firent leur apparition dans l'arène parlementaire sud-africaine. Ils font campagne au sein du parti nationaliste avec des mots d'ordre : *« contre le danger noir » « pour la défense de la race blanche »*. Les élections seront gagnées le 26 mai 1948 par d'anciens militants ou sympathisants de la cause hitlérienne. La nazification du pouvoir baptisé officiellement **apartheid** s'effectue en toute sérénité, sans la moindre ambiguïté et sans que les dirigeants nationalistes cherchent à masquer les choix idéologiques qu'ils défendaient avant 1939.

C'est appuyé sur la reconnaissance du travail accompli en faveur de l'Allemagne nazie que Verwoerd fit campagne et s'est fait élire Sénateur en 1948. Car, en effet, tout au long de la guerre, ce nazi convaincu falsifia systématiquement, dans son journal, les nouvelles en provenance d'Europe dans un travail d'intoxication en faveur du III Reich. Du Sénat il passera en 1950 au ministère des Affaires intérieures où, pendant huit ans, Verwoerd a testé de manière impitoyable l'efficacité des méthodes nazies afin de briser la résistance des non-Blancs et particulièrement des Noirs en Afrique du Sud. L'importance cruciale de sa contribution à la défense de la *« pureté de la race blanche »* et sa domination hégémonique en Afrique du Sud, lui ont valu, en 1960, sa promotion à la dignité de Premier ministre, poste qu'il conservera jusqu'en 1966.

Et tout naturellement, l'homme élu par le groupe parlementaire du parti national au pouvoir pour succéder à Verwoerd n'était pas plus présentable que ce dernier. Il s'agit de Vorster, l'ancien terroriste de l'Ossew Brandwag. Il conservera ce poste jusqu'à 1978 pour devenir alors président de la République. Pour mémoire, lorsque l'Union sud-africaine quitte le Commonwealth et que le parti nationaliste proclame la création de la République sud-africaine en 1961, le premier président de la jeune République sera Charles R. Swart, un ancien terroriste d'Ossew Brandwag, militant de la cause nazie pendant la guerre et ancien compère de Vorster dans l'état-major de l'organisation. *« A la suite d'une gigantesque offensive de sabotage destinée à diminuer la contribution militaire sud-africaine à la guerre contre l'Allemagne, des milliers de membres d'Ossew Brandwag furent internés parmi lesquels J. B. Vorster et C. R. Swart [note]Marianne Cornevin, L'apartheid, pouvoir et falsification historique, Unesco 1979, p. 33-34.]] »*.

Besoin de comprendre

En toute logique, on pouvait se demander et il fallait comprendre comment et pourquoi il a été possible, juste après 1945, que d'anciens complices du III Reich réussissent, en Afrique du Sud, à faire fonctionner durablement ce que, chez Hitler, le monde civilisé condamnait unanimement. Et voici une découverte on ne peut plus frustrante : j'ai appris non sans stupeur que, pour réussir en Afrique du Sud le rêve d'Adolf Hitler, les anciens nazis sud-africains ont bénéficié du soutien sans faille des puissances alliées. Les mêmes qui ont combattu militairement Hitler lorsque les victimes de celui-ci étaient des Européens. Ainsi donc, les États-Unis, l'Angleterre et la France, forts de leurs sièges permanents au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ont usé et abusé de leur droit de veto pour laisser sans effet les résolutions approuvées par l'Assemblée générale contre le crime d'apartheid.

Prenons par exemple le général de Gaulle, l'homme qui, en France, incarne la résistance à la barbarie nazie. Il n'empêche que c'est sous son autorité que, *« en 1960 a commencé la collaboration franco-sud-africaine sur le plan militaire avec l'invitation en Algérie, par le général de Gaulle, d'officiers sud-africains [note]Marianne Cornevin, L'Afrique du Sud en sursis, Paris, 1977, p. 162.]] »*. Cette invitation ne devait pas être sans conséquence. En effet, le général Rademeyer envoya quelques-uns de ses officiers en Algérie où, depuis 1955, les Français se livraient sur la population indigène à des pratiques dignes de la Gestapo. *« Là, les Sud-Africains apprirent la technique française du ratissage. Rebaptisée avec le nom de Kragdadigheit, cette méthode brutale fut appliquée avec succès par les hommes du général Rademeyer dans la ville du Cap et particulièrement dans le ghetto noir de Nyuanga [note]Norman Philips, La tragedia del apartheid, Mexico, 1962, p. 120-121.]] »*.

Quant à l'Angleterre, il est vrai que le gouvernement britannique ne pouvait pas avoir grand-chose à l'encontre la politique raciale appliquée contre les non-Blancs par le régime d'apartheid. Et pour cause ! C'est lui-même qui, depuis la fin du 19ème siècle, en avait jeté les bases. En ce qui concerne les États-Unis d'Amérique, il suffit de rappeler qu'à la même époque les Noirs, conduits par des dirigeants comme Martin Luther King et autres apôtres de l'égalité raciale, se font matraquer ou assassiner dans les rues et torturer dans les commissariats par les forces de l'ordre. La dignité et les droits des non-Blancs, ne sont pas moins piétinés aux États-Unis que sous le régime d'apartheid.

En fait, des siècles durant, ces mêmes puissances alliées ont raflé et fait rafler des millions d'hommes, de femmes et d'enfants africains déportés vers l'univers concentrationnaire d'Amérique, où ils furent maintenus en esclavage et même dépouillés de leur appartenance à l'espèce humaine. Ce crime contre l'humanité ainsi que le génocide des peuples originaires d'Amérique, sont restés dans la plus complète impunité parce que les responsables ont bénéficié d'un rapport de forces absolument favorable. A bien y réfléchir, l'impunité de ces crimes commis à l'échelle de la planète, a favorisé sa répétition à l'échelle européenne par le gouvernement nazi pendant la Seconde Guerre mondiale. Et c'est la négation même de l'humanité des victimes non-blanches qui expliquerait le partenariat qui, après 1945, s'est développé entre les puissances alliées et les anciens nazis sud-africains.

En revanche…

En revanche, nous ne pouvions pas nous attendre à trouver des survivants de la Shoah parmi les soutiens des anciens nazis sud-africains. Il ne nous serait pas venu à l'esprit que cela serait le cas de l'État d'Israël, dont les dirigeants aiment rappeler qu'ils fondent leur légitimé sur le prix payé par les victimes de la barbarie nazi. Bien des membres de la communauté juive en Afrique du Sud, y arrivèrent en fuyant les persécutions racistes de l'Allemagne nazie. Mais, après 1948, à quelques exceptions près, d'autant plus remarquables qu'elles sont rares, ils découvrent que finalement, une prolongation de la politique nazie, peut même avoir un fondement moral à condition qu'elle frappe, exclusivement, les non-Blancs. *« En octobre 1966, lorsque le professeur Abrahams, grand rabbin sioniste d'Afrique du Sud, fit l'éloge funèbre du Premier ministre sud-africain Verwoerd il le présenta comme un homme sincère, d'une profonde intégrité, un homme dont la conscience morale avait inspiré toute sa politique et qui fut le premier à avoir donné à l'apartheid un fondement morale [note]Abdelkader Benabdallah, Israël et les peuples noirs, Quebec, 1979, p. 73.]] »*.

Tous les dossiers

Actions judiciaires Antifascisme Antiracisme politique Apartheid israélien Ateliers psychologiques BlackLivesMatter Colloque 80 ans Auschwitz Colonialisme Cour Internationale de Justice (CIJ) Cour Pénale Internationale (CPI) Covid Diaspora Droit international France-Afrique Fêtes juives Gaza Stories Georges Ibrahim Abdallah Génocide Hassan Diab JO Paris 2024 Judaïsme - Judéité Jérusalem Libertés académiques Livre de souvenirs à la mémoire de Georges Gumpel Meeting international juif du 30 mars 2024 - Interventions Mumia Abu-Jamal Nakba Nettoyage ethnique Nécrologie Pinkwashing Prisonniers palestiniens Proposition de loi Yadan Pépinière de Gaza Ramy Shaath Refuzniks Répression Salah Hamouri Sanctions Sionisme - Antisionisme Tribunal Russell pour la Palestine Témoignages de Palestine Ukraine Un ancien soldat israélien raconte Vidéo Zemmour

Les organisations sionistes, devenues des instruments de propagande au service du crime d'apartheid, décidèrent que *« la communauté juive devrait adopter des mesures pour expliquer la position de l'Afrique du Sud aux Juifs à l'étranger aussi bien que dans le pays [note]Jewish Chronicle, Londres, décembre 1962, cité par le document de l'ONU, n° 5/77, p. 8.]] »*. En échange, le gouvernement de l'apartheid par une dérogation spéciale au règlement des devises [note]Lire la documentation de l'ONU, n° 5/77, p. 7 et 14, les dérogations spéciales au règlement des devises consenties par l'Afrique du Sud au bénéfice de la fédération sioniste de l'Afrique du Sud.]] autorise la communauté juive sud-africaine à effectuer un transfert de fonds considérable, tous les ans vers Israël, par l'intermédiaire de la fédération sioniste d'Israël. Tout est négociable. D'aucuns ont qualifié ce choix comme étant de la realpolitik, parce qu'il permit à *« la communauté juive la plus riche du monde en termes de revenu per capita, de contribuer à la cause d'Israël plus que toute autre communauté juive y compris la communauté américaine [note]Richard P. Stevens, Sionisme et racisme, Paris, 1976, p. 210; Document de l'ONU, Relaciones entre Israël y Surafrica, Informe del comité especial contra el apartheid, n° 5/77.]] »*.

Lors de la guerre israélo-arabe de juin 1967, par exemple, le soutien financier à Israël dépassa la communauté juive sud-africaine *« puisqu'il provenait aussi de l'ensemble de la communauté blanche d'Afrique du Sud […]. La fédération sioniste d'Afrique du Sud envoya plusieurs dizaines de millions de dollars recueillis en quelques jours [note]Document de l'ONU, n° 5/77, p. 13-14 ; Abdelkader Benabdallah, Israël et les peuples noirs, Quebec, 1979, p. 97]]. »*. Et pendant la guerre de 1973, le soutien du régime d'apartheid à l'État d'Israël fut encore supérieur. *« Bien que le chiffre ne fût pas révélé, les différents médias sud-africains indiquèrent que le montant collecté et transféré en Israël, aurait été supérieur à 30 millions de dollars [note]Document de l'ONU, n° 5/77, p. 14.]] »*. Lors de la huitième conférence internationale de l'Union mondiale du judaïsme progressiste qui eut lieu en juillet 1953, à Londres, le rabbin Moses Cyrus Weiler, qui parlait au nom de la communauté juive sud-africaine, expliqua avec une certaine impudence : *« Les Juifs en tant que communauté, ont décidé de ne pas prendre position sur la ségrégation anti-noire, parce qu'ils sont encore engagés dans le soutien des Juifs des autres pays. Les Juifs d'Afrique du Sud ont fait plus pour Israël qu'aucun autre groupe. La communauté ne peut pas demander au gouvernement sud-africain la permission de transférer des fonds et des marchandises, et dans le même temps critiquer la politique de ce gouvernement [note]Document de l'ONU, n° 5/77, p. 7 ; Benabdalla, op. cit., p. 38.]] »*.

Suivant la fameuse realpolitik, si les sionistes sud-africains et l'État d'Israël se sont aussi profondément impliqués dans leur soutien au régime d'apartheid, ce ne serait pas exclusivement à cause de leurs affinités idéologiques. A l'origine de cette complicité il y a aussi des considérations économiques, politiques, stratégiques, lesquelles rendaient le partenariat intéressant pour les deux parties. Nous comprenons aussi que, si les nazis trouvèrent autant de partenaires en Allemagne [note]Raul Hilberg, La destruction des Juifs d'Europe, dans le chapitre V, L'expropriation, consulter Les aryanisations, Paris, 1988.]], en Autriche [note]Concernant l'Autriche, consulter Gerhard Botz in François Bédarida, La politique nazie d'extermination, Paris, 1980.]] et ailleurs, ce ne serait pas seulement à cause des affinités idéologiques. C'est aussi parce que la politique nazie était à même d'apporter des réponses concrètes et satisfaisantes, dans un premier moment, à des secteurs très larges de la population. Les seules motivations idéologiques n'ont jamais été et ne sont pas toujours suffisantes pour maintenir les engagements [note]Pour une étude approfondie à ce sujet, voir Götz Aly, Comment Hitler a acheté les Allemands, Paris, 2005 ; Götz Aly et Susanne Heim, Les architectes de l'extermination. Auschwitz et la logique de l'anéantissement, Paris, 2006.]].

Les liens tissés entre l'État d'Israël et les anciens complices de l'Allemagne hitlérienne sont devenus tellement serrés que, des personnalités israéliennes haut placée se rendirent assez souvent au pays de l'apartheid. En octobre 1969, c'est Ben Gourion qui y reçoit un accueil chaleureux : *« Il fit l'éloge des supériorités de la technique israélienne d'expulsion de la population indigène et déclara que, si elle avait été appliquée par la communauté sud-africaine, elle aurait « garanti l'Afrique du Sud contre toute subversion intérieure [note]Benabdallah, op. cit., p. 73.]] »*. La visite du père fondateur de l'État d'Israël en Afrique du Sud au beau milieu du règne des anciens nazis sud-africains, est pour le moins saisissante. D'abord parce que Ben Gourion eut toujours la prétention de parler au nom du « judaïsme mondial », et surtout parce qu'il se battit bec et ongles pour faire valoir que l'État d'Israël *« restait habilité à parler au nom de l'ensemble des victimes du génocide [note]Tom Segev, Le septième million, Paris, 1993, p. 391.]] »*.

Il faudrait souligner avec quelle ténacité les entreprises de communication ont toujours occulté à l'opinion publique internationale, les compromissions nazies des gouvernements israéliens ; compromissions qui se sont prolongées aussi longtemps qu'a duré le crime d'apartheid en Afrique du Sud. Car, les engagements des anciens nazis sud-africains en faveur des forces hitlériennes pendant la guerre n'étaient pas un secret et, par la suite, ils ne renièrent jamais leurs convictions idéologiques. En 1965, face à un adversaire ayant ironisé sur ce sujet, Vorster lui a répondu avec fermeté : *« Je ne renie pas mon passé. Si c'était à refaire dans des conditions analogues, je n'hésiterais pas à agir de même [note]Afrique-Asie, 10 août 1971, Paris ; in Benabdallah, op. cit., p. 20.]] »*.

Condamnés à vie

Le procès de Rivonia en avril 1964 demeure le procès politique le plus important sous le régime d'apartheid. C'est là que Nelson Mandela ainsi que Walter Sisulu, Govan Mbeki, Ahmed Kathrada, Andrew Mlangeni, Bob Hepple, Raymond Mhlaba, Elias Matsoaledi, Denis Goldberg, Rusty Bernstein et Jimmy Kantor furent condamnés à l'emprisonnement à vie. Le cynisme et l'ignominie de ce procès furent alourdis par l'acharnement zélé du procureur le docteur Percy Yutar, substitut du procureur général du Transvaal. Infatigable serviteur du système criminel dont il faisait partie, le docteur Yutar fit installer des écoutes dans la salle où Mandela et ses coaccusés rencontraient leurs avocats. Le procureur Yutar voulait la peine de mort pour les accusés, mais finalement ce fut la prison à vie pour ces hommes qui incarnaient l'opposition à l'apartheid. L'ironie de l'histoire veut que le docteur Percy Yutar ait été président de la Congrégation hébraïque unie de Johannesburg.

Denis Golberg est le plus jeune parmi les condamnés à l'issue du procès de Rivonia. Et c'est le lieu de signaler que ce jeune homme juif, par solidarité à l'égard des victimes, a encouru le risque de se faire condamner à la peine capitale. Denis eut la possibilité de désolidariser son destin de celui réservé à ses coaccusés. Il ne le fit pas. Il n'a jamais renié son engagement contre le crime d'apartheid, pour une société non raciale et il en a payé le prix fort. J'aime bien rappeler ces exceptions merveilleuses, car je pense qu'elles deviendront des véritables passerelles le jour où, les nouvelles générations au Nord, comme au Sud, auront compris et intériorisé la nécessité de construire des rapprochements paisibles, en tant que membres de la famille humaine

Mais, avant d'y parvenir, il nous faut commencer à déconstruire les narrations produites dans le paradigme de l'esclavage, de la déportation massive d'Africains, de la domination coloniale, de la suprématie blanche. Car, ces narrations devenues officielles, ont été construites pour ensevelir le passé sous le voile du silence et entretenir l'intimidation intellectuelle. Elles ont vocation à accréditer la production d'un récit qui répond moins à la réalité historique qu'aux exigences du pouvoir en place.

Un crime contre l'humanité

Malgré les manœuvres des puissants parrains du régime d'apartheid, « le 30 novembre 1973, l'assemblée générale des Nations Unies adopte et soumet à la ratification et à l'adhésion des États, la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. Aux termes de l'article premier de la Convention, l'apartheid est un crime contre l'humanité. L'article II définit le crime d'apartheid comme englobant des actes *« commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci (…) [note]ONU, Les Nations unies et les droits de l'homme, New York, 1986, p. 218]] »*. Menahem Begin, qui ne s'est jamais privé de brandir les génocides hitlériens pour s'arroger le monopole de l'indignation et même de la souffrance, se rendit fin octobre 1971 en Afrique du Sud pour s'entretenir avec le Premier ministre Vorster. Ce dernier *« a fait part de sa profonde compréhension à l'égard de la situation en Israël et s'est déclaré favorable à des liens d'amitié entre l'Afrique du Sud et Israël [note]Abdelkader Benabdallah, op. cit., p. 86]] »*.

Le comité contre l'apartheid, créé par l'assemblée générale de l'ONU, entreprend un travail d'informations et exprime sa préoccupation face au renforcement des relations politiques, économiques, militaires entre Israël et le régime d'apartheid. Dans sa résolution 3151G (XXVIII) du 14 décembre 1973, l'assemblée générale des Nations unies condamne cette alliance [note]ONU, *Rapport spécial des Nations unie*s n° 5/77, février 1977, p. 3.]] ». Mais, malgré la gravité des faits dont il est question, la portée de cette résolution restera mitigée en raison de sa confidentialité.

En 1976, alors que les forces antiracistes partout dans le monde, se mobilisent contre le crime d'apartheid pour soutenir le peuple sud-africain, le Premier ministre israélien Yitzhak Rabin adresse une invitation au Premier ministre sud-africain J. B. Vorster. En Israël pour une visite de quatre jours, en avril, l'ancien membre de de l'état-major de l'Ossew Brandwag est royalement reçu. Il *« s'est entretenu avec le Président d'Israël, le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense et d'autres hautes personnalités du gouvernement israélien. Il a visité des zones stratégiques dans le sud du Sinaï (c'est semble-t-il la première fois qu'un Premier ministre étranger y a accès), ainsi qu'une usine d'avions militaires [note]ONU, Rapport spécial des Nations unies, n° 5/77, op. cit., p. 11.]] »*. Durant la visite de l'ancien terroriste nazi en Israël un large accord de coopération économique, scientifique et industriel est conclu entre le régime d'apartheid et Israël. « L'annonce, faite un peu plus tard, qu'Israël construisait deux bateaux lance-missiles pour le régime d'apartheid, montrait qu'après la visite de Vorster la coopération militaire entre ces deux régimes s'est très rapidement renforcée [note]Ibid., p. 12.]] ».

Des organisations sionistes « ont salué en Vorster un homme d'Etat exceptionnel et ont vu dans le pacte un acte politique des plus imaginatifs de la part des dirigeants des deux pays [note]**Ibid**.]] ». Le Rand Daily Mail, de Johannesburg, en date du 14 avril 1976, écrit : « On ne peut nier l'éclat du triomphe de M. Vorstr cette semaine. En signant ouvertement avec Israël un pacte économique, scientifique et industriel, il est allé au-delà de la reconnaissance officielle de liens, qui de toutes façons s'étaient renforcés. Il a en effet gagné à la cause de l'Afrique du Sud un ami public, un allié avoué, à un moment où notre pays est confronté à un monde de plus en plus hostile et à une Afrique noire toujours plus agressive [note]*Ibid*.]] ».

De toute évidence, l'instrumentalisation politicienne de la Shoah donnait et donne toujours aux dirigeants d'Israël une sorte d'impunité morale. Cette impunité morale a même permis au législateur israélien d'adopter des mesures ouvertement discriminatoires sans que cela n'ait jamais fait la une des journaux. Pierre Vidal-Naquet, rejetant l'instrumentalisation de la Shoah par les dirigeants d'Israël, devait dire : *« Le génocide des Juifs cesse d'être une réalité historique vécue de façon existentielle, pour devenir un instrument banal de légitimation politique, invoqué aussi bien pour obtenir telle adhésion politique à l'intérieur du pays que pour faire pression sur la diaspora et faire en sorte qu'elle suive inconditionnellement les inflexions de la politique israélienne. Paradoxe d'une utilisation qui fait du génocide à la fois un moment sacré de l'histoire, un argument très profane, voire une occasion de tourisme et du commerce [note] Pierre Vidal-Naquet, Les assassins de la Mémoire, Paris, 1987, p. 130.]] »*.

En fait, la visite d'un ancien terroriste nazi en Israël, invité en 1976 par le gouvernement sioniste d'Israël semble s'inscrire, idéologiquement, dans une certaine tradition sioniste. L'historien israélien Tom Segev rapporte ceci : « Les sionistes cultivaient des relationspubliques avec l'Allemagne nazie. Au printemps 1933, ils invitèrent le baron Léopold Itz von Mildenstein, ingénieur et journaliste d'origine autrichienne et un des premiers SS, à venir en Palestine avec sa femme et à écrire une série d'articles pour Angriff le journal de Joseph Goebbels. Les von Mildenstein vinrent accompagnés de Kurt Tuchler et de sa femme. Tuchler militait dans l'Organisation sioniste de Berlin où il était chargé des relations avec le parti nazi. (…) Leurs buts furent pleinement atteints : von Mildenstein visita le pays de long en large, rencontra de nombreux Arabes et de nombreux Juifs, et visita plusieurs Kibboutzim. Il en fut profondément impressionné. Ses articles titraient **« Un nazi visite la Palestine [note] <*>C'est moi qui souligne]]»** et exsudaient la sympathie pour le sionisme. Angriff attachait tant d'importance à cette série d'articles qu'il fit frapper une médaille commémorant le périple de von Mildenstein : sur l'une des faces se déployait une croix gammée et sur l'autre une étoile de David. (…) Von Mildenstein dirigeait le Bureau des Affaires juives ; dans son équipe il y avait l'homme qui allait lui succéder : Adolphe Eichmann. Eichmann lui-même se préparait à visiter la Palestine en 1937, mais les Britanniques n'étaient prêts à lui accorder qu'un laissez-passer d'une seule nuit à Haifa [note]Tom Segev, *Le septième million*, op. cit., p. 40-41]] ».

Le bonheur d'appartenir à la race des seigneurs

Albert Luthuli chef vénérable et vénéré par son peuple, prix Nobel de la paix en 1960, fut le maître à penser des hommes qui prirent son relais : Mandela, Walter Sisulu, Govan Mbeki, Robert Sobukwe, Oliver Tambo et beaucoup d'autres. Lorsqu'il comparaît devant le tribunal, Luthuli est accusé, premièrement, d'avoir brûlé son livre de références, le hideux laisser-passer ; deuxièmement, d'avoir désobéi à la loi en protestant ; troisièmement enfin, d'avoir incité ses compatriotes à l'imiter. En prison, le chef Luthuli reçut la visite d'Harry Oppenheimer, un Blanc sud-africain, fils d'un Juif allemand immigré à Kimberly. Il est l'homme le plus riche du pays mais aussi, parmi les patrons d'industrie sud-africains, le plus à gauche. Ce que fut sa conversation avec le chef Luthuli, nous le savons grâce au témoignage de ce dernier :

« Grâce aux bons offices de l'Institut de relations raciales, certains d'entre nous purent conférer avec M. Harry Oppenheimer, le magnat de l'industrie minière. Après une déclaration préliminaire où il fit valoir sa compréhension du point du vue africain, il nous prit à partie en dénonçant comme excessives nos demandes et nos méthodes, par exemple de réclamer le suffrage universel pour les Africains ayant atteint l'âge de la majorité, ou de procéder à des démonstrations publiques ainsi qu'à des boycottages. Si je résume correctement sa pensée, il conclut que l'« extrémisme » de nos réclamations rendait difficile pour lui et pour ceux qui partageaient ses opinions de persuader les « esprits libéraux » de son groupe du bien fondé de nos revendications [note]Albert Luthuli, Liberté pour mon peuple, Paris, 1963, p. 225.]] ».

Quinze ans après Auschwitz, il était donc possible qu'un Juif, de surcroît fils d'immigré allemand, puisse exprimer des doutes sur le bien-fondé de la démarche d'un peuple qui, brutalisé parce que « racialement inférieur », demande pacifiquement à être admis dans la catégorie des êtres humains. M. Oppenheimer, comme l'ensemble de la communauté blanche en Afrique du Sud, Juifs sionistes et Chrétiens confondus, est resté attaché au maintien des privilèges réservés à la race des seigneurs. Sa fidélité aux principes du régime d'apartheid ne s'est jamais démentie pendant le déroulement de ce crime contre l'humanité. Encore en 1976, dans un discours prononcé à la City londonienne le 18 mai devant une centaine de banquiers et industriels il affirmait :

« Le gouvernement de la majorité noire entrainerait la destruction du système de libre entreprise et du gouvernement parlementaire tel que nous le concevons […] Le système « one man, one vote » signifie la fin de la démocratie et, également pour une large part, la fin du système capitaliste. Et aucun Blanc, en Afrique du Sud ou en Rhodésie, ne supportera une telle forme de gouvernement [note]Cornevin, L'Afrique du Sud en sursis, op.cit., p. 51.]] ».

L'art de travestir la réalité

En France, nous savons avec quelle ténacité les entreprises de communication ont toujours couvert les fréquentations nazies et la politique coloniale des gouvernements israéliens, avec un silence on ne peut plus scandaleux. Et l'on remarquera que les journalistes travaillant pour ces maisons ne semblent pas se poser de questions gênantes. En revanche, ces mêmes entreprises et ces mêmes journalistes, dans une démarche pour le moins hypocrite et en tout cas servile, ont fait un grand tapage médiatique pour dénoncer et condamner ce qu'ils ont appelé *« l'antisémitisme des Noirs aux États-Unis »*. Dans le spectre médiatique, politique, académique, des voix se sont levées pour rappeler tout ce que la communauté juive aux États-Unis aurait fait en faveur des droits civiques pour les Noirs. Même quelques Noirs de service se sont vus attribuer des tribunes pour nous expliquer, sans rire, qu'à cause de notre ignorance nous n'avons pas compris tout ce que la communauté juive a fait depuis toujours pour aider les Noirs aux États-Unis.

Il est regrettable que dans cette histoire, même des gens qui se veulent irréprochables, prennent trop de libertés avec la vérité, allant jusqu'à l'insulte méprisante envers les Noirs. J'en prendrai pour exemple, parmi d'autres, l'émission « Grain à moudre », dirigée par Julie Clarini et Brice Couturier sur France Culture, du jeudi 21 février 2008. Elle avait pour thème *« Quelle est la véritable influence du « lobby juif » sur la politique étrangère américaine ? »*. Clarini et Couturier recevaient Pauline Peretz, historienne, spécialiste des États-Unis, chercheuse associée au Centre d'Etudes Nord-Américaines de l'EHESS ; Jacques Tarnero, essayiste ; Philippe S. Golub, enseignant en relations internationales, Université de Paris 8, et American University of Paris et Conseiller de la rédaction Le Monde diplomatique et Pascal Boniface, directeur de l'IRIS.

Au beau milieu de cette causerie concernant le lobby pro-israélien et la politique étrangère des États-Unis au Proche-Orient, un des intervenants s'est mis à dire : *« Je voudrais rappeler quelques éléments d'histoire des Juifs américains. Les Juifs ont été très longtemps du côté des démocrates et ont milité massivement pour les droits civiques des Noirs. Ça a été quelque chose, une grande alliance qui a été perturbée par l'irruption au sein du mouvement noir, d'un radicalisme du type Malcom X et Louis Farrakham qui a brisé cette relation »*. Il en découle qu'aux États-Unis bien des Noirs, à commencer par Malcom X, sont des ingrats incapables de reconnaissance à l'égard de ceux qui les auraient massivement aidés à obtenir les droits civiques. Retenons que parmi les chercheurs, enseignants, écrivains et journalistes intervenants dans cette émission, il ne s'est pas trouvé une seule personne pour, au moins, essayer de rectifier ce dérapage. Or, des intellectuels aussi qualifiés devraient savoir que les généralisations arbitraires, ouvrent la porte à toutes sortes de conclusions hâtives et contraires à la vérité.

La narration que les entreprises de communication et ses comparses nous ont toujours dissimulée est beaucoup moins jolie à lire ou entendre : aux Etats Unis d'Amérique, comme en Afrique du Sud sous le règne de l'apartheid, la communauté juive fortement encadrée par les organisations sionistes, s'est toujours alignée du côté du pouvoir de la suprématie blanche. Et pour cause ! A ce sujet, le professeur Novick, historien nord-américain, auteur d'un ouvrage de référence dont nul n'a mis en cause le sérieux, a fait la précision suivante : *« Nonobstant les mythes élaborés rétrospectivement,* ***il n'y a jamais eu vraiment d'alliance entre Noirs et Juifs au niveau des communautés ou des organisations****[note]<*>C'est moi qui souligne]]. Au fil des ans, il s'était trouvé beaucoup de Juifs pour défendre la cause des Noirs mais, à de rares exceptions près, il s'agissait de militants gauchistes et libéraux qui n'avaient guère de liens avec la communauté juive. Tel était assurément le cas des avocats et des étudiants juifs qui travaillèrent volontairement avec le mouvement noir dans le Sud au cours des années soixante. Ni Andrew Goodman ni Michael Schwerner, les militants des droits civils assassinés au Mississipi avec un collègue de travail noir, n'eurent droit à des obsèques juives »* [note]Peter Novick, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, 2001, p. 243]].

Pour le dire d'une manière moins nuancée, dans les années 1960, le mouvement pour les droits civiques, présidé par le pasteur Martin Luther King, s'est heurtée à l'hostilité des élites juives nord-américaines. Et cela était objectivement inévitable parce que comme l'a souligné Novick : *« les Juifs occupaient une place de choix parmi les nantis de la société américaine, et l'écart entre les Juifs et les non-Juifs, en termes de revenus comme de représentation dans toutes les positions d'élite, se creusa au fil des décennies. Les Juifs avaient tout à perdre et rien à gagner d'une distribution plus égale des récompenses… »*[note] *Ibid.*,pp. 258-259.]]. Les antagonismes de classe existent partout où il y a des riches et des appauvris, des trop nantis et des dépossédés, des oppresseurs et des opprimés ; cela est une réalité qui conditionne les attitudes et les comportements : *« En 1966 les auteurs d'une enquête demandèrent aux Blancs new-yorkais si le mouvement des droits civils allait trop vite ou trop lentement. Trois Juifs new-yorkais sur quatre répondirent« trop vite » »* [note]*Ibid.*,p. 245.]]. Or, le mouvement des droits civiques avait tout juste obtenu, en 1964, que le Congrès des Etats-Unis vote une loi interdisant la ségrégation raciale dans les lieux publics et une autre loi, en 1965, sur le droit de vote.

Indépendamment de son orientation politique, toute personne favorable aux Droits Humains conviendra qu'en 1965, vingt ans après Auschwitz, la volonté de maintenir dans la loi, le principe de la ségrégation raciale et la privation du droit de vote des membres d'un groupe humain du fait de leur appartenance raciale, était indéfendable. Une telle politique d'exclusion ne saurait être la meilleure manière de rendre hommage aux victimes du nazisme. Surtout, dans une société où gouvernants et gouvernés aiment rappeler, avec fierté, que leur pays s'est battu contre la bête immonde. Et de surcroît, l'ironie de l'histoire veut que les responsables sionistes, comme l'ensemble des Chrétiens, soient hostiles à ce qu'aux Etats Unis, des droits compensatoires soient accordés à certains groupes racialement discriminés, alors que ces mesures gouvernementales n'avaient pourtant rien à voir ni avec l'antisémitisme ni avec l'Etat hébreu.

Pour conclure

L'alliance israélo-apartheid s'est prolongée aussi longtemps que ce crime contre l'humanité s'est maintenu. A la lumière de ces faits dont la réalité demeure incontestable nous avons considéré que le sionisme, au même titre que le nazisme, le colonialisme, l'apartheid, le fascisme, repose sur une idéologie raciale profondément raciste. En conséquence, je suis devenue antisioniste comme je suis antinazie, anticolonialiste, anti-apartheid, antifasciste, contre toute forme de discrimination d'où qu'elle vienne et pour le respect à la dignité humaine. Cependant, nous apprenons que le pouvoir français s'acheminerait vers une possible criminalisation de l'antisionisme pour en faire un délit puni par la loi. Que cela soit sérieusement envisagé est terrifiant. A ce même titre, d'autres pourraient imaginer la criminalisation et pénalisation de l'antinazisme ou de l'anticolonialisme.

Rappelons que le Parlement français a voté la loi du 23 février 2005, dont l'article 4 portait sur le « rôle positif » de la présence française outre-mer. Cet article fut abrogé sous la pression d'anciens colonisés et de nombre de professeurs d'histoire dont beaucoup ne tolèrent pas que le Parlement leur indique ce qu'ils doivent enseigner aux élèves. Mais, un verrou a sauté avec ce discours sur les « bienfaits du colonialisme ». L'apologie des crimes contre l'humanité laisse la porte ouverte pour que d'autres introduisent le discours sur les « bienfaits du nazisme ». Il faut mettre fin à cette incohérence qui consiste à vitupérer Hitler sans jamais rompre avec l'idéologie dont est issue la pensée de ce criminel.

Rosa Amelia Plumelle-Uribe, 5 mars 2019

31 Ibid.,p. 245.

Par Rosa Amelia Plumelle-Uribe, 5 mars 2019. Publié sur le site d'Entre les lignes entre les mots le 15 mars 2019.

← Expulsions des bidonvilles, il est temps de décréter l'urgence sociale!

Pourquoi il est urgent de sauver Nasrin Sotoudeh →

Adhérer à l'UJFP
Faire un don à l'UJFP
Collecte Urgence Gaza
Les événements à venir
Qui sommes nous?
Contactez-nous
Politique de confidentialité
Mentions légales
Connexion

Les archives

Union juive française pour la paix
الاتّحاد اليهودي الفرنسي من أجل السّلام
ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

Les seules publications de notre site qui engagent notre association sont notre charte et nos communiqués. Les autres articles publiés sur ce site sans nécessairement refléter exactement nos positions, nous ont paru intéressants à verser aux débats ou à porter à votre connaissance.

UJFP
21 ter rue Voltaire
75011 Paris
Téléphone : 07 81 89 95 25
Nous Écrire

© 2026 | UJFP | Union juive Française pour la Paix | ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום | الاتّحاد اليهودي الفرنسي من أجل السّلام